

Appel à candidature

Résidence d'architecte dans les classes des écoles primaires

Val des Roses et Louis Pasteur

Albertville

Année scolaire 2019-2020



Le projet de résidence d'architecte est porté par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie (CAUE73). Cette résidence concerne les deux écoles Val des Roses et Louis Pasteur intégrées dans le périmètre « politique de la ville » d'Albertville, ***Val des Roses-La Contamine***.

La résidence d'architecte est pensée comme une façon novatrice de sensibiliser à l'architecture dans une démarche à la fois pédagogique et culturelle. La réussite du projet passera par une proximité entre les élèves ainsi que les différents acteurs (associations, adultes-relais...) et l'équipe résidente.

La résidence d'architecte aura pour vocation d'ouvrir le regard des élèves, habitants les deux quartiers et des acteurs locaux, sur les problématiques des quartiers Val des Roses et La Contamine à Albertville ; de susciter des questionnements et débats sur la production architecturale, les usages et modes de vie, les liens entre habitat et environnement local qu'il soit urbain, naturel ou agricole.

Par ailleurs, il est à préciser que la résidence d'architecte n'a pas vocation à aboutir à un travail de conception d'un projet architectural ou urbain. Elle est cependant associée à un temps de réflexion et d'expérimentation.

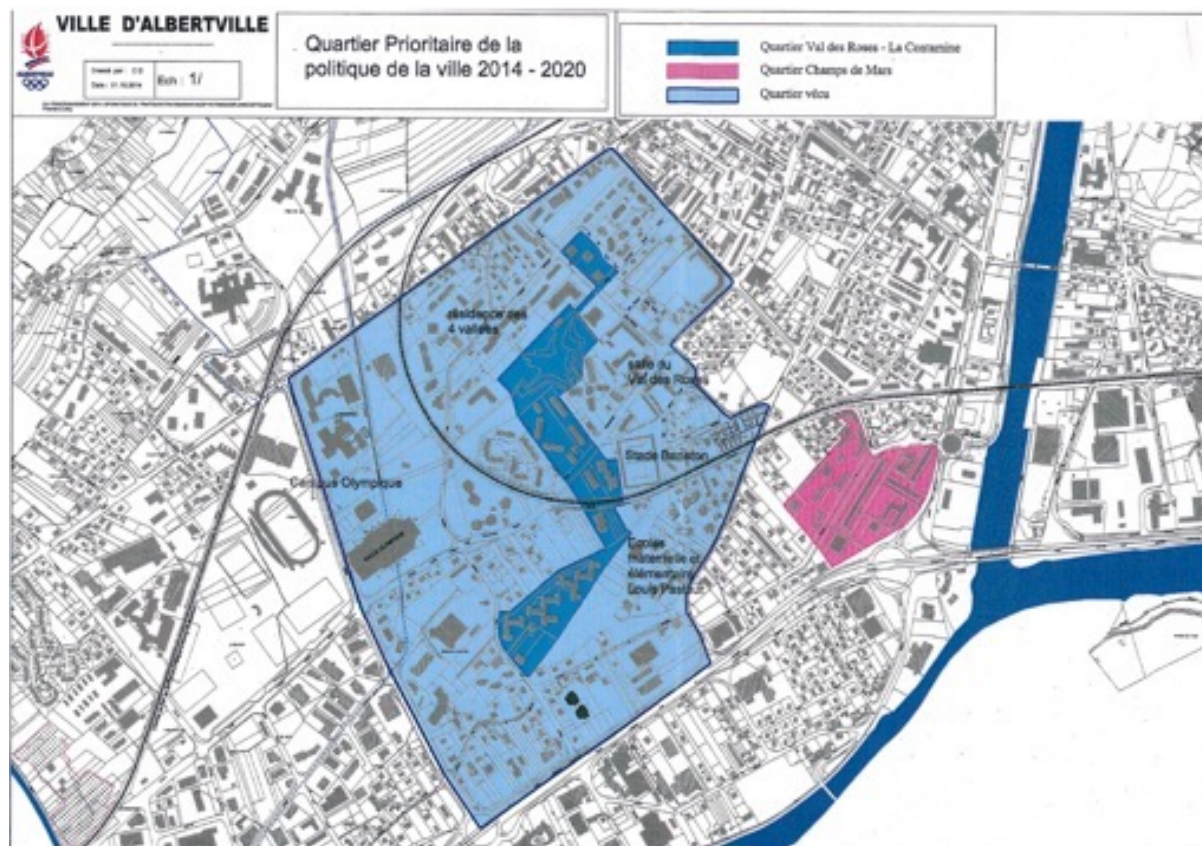


CONTEXTE LOCAL

Les écoles Val des Roses et Louis Pasteur se situent respectivement dans les quartiers Val des Roses et La Contamine, au sud-ouest de la commune d'Albertville, dans le département de la Savoie, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce quartier est récent à l'échelle de l'histoire de la ville (secteur encore à vocation agricole en 1945) et il se situe à l'interface entre le centre-ville, le campus olympique et la zone commerciale du Chiriac. Malgré cette position, ces quartiers sont peu perméables au reste de la ville.



Le quartier prioritaire identifié « politique de la ville » est constitué majoritairement de grands ensembles d'habitats collectifs denses construits dans les années 70 (par exemple, les Tours Sainte Thérèse ont été édifiées sur la période 1969-1972).



ATTENTES PEDAGOGIQUES

Au sein de ces deux écoles, les élèves habitent les quartiers en politique de la ville et en tant qu'habitants, ils sont intégrés dans les démarches de concertations menées localement depuis 2017. Ces écoles ont déjà eu l'occasion de participer à différentes animations pédagogiques menées par des acteurs culturels, dont le CAUE de la Savoie.



La résidence d'architecte a pour objectif de tisser du lien entre les modifications en cours et à venir dans le paysage quotidien des jeunes et le programme scolaire.

Tous les enfants des deux écoles ne pourront pas être sensibilisés ; l'idée est de ne pas disséminer la médiation au plus grand nombre mais de cibler quelques classes afin de construire un appui personnalisé et en profondeur.

Pour cela, sont volontaires 4 classes (soit une centaine d'élèves) :

- 2 classes de CM1 ou CE2 à l'École Val des Roses
- 1 classe de CM1 et 1 classe de CM2 à l'École Louis Pasteur.

Une rencontre de l'architecte avec l'équipe éducative sera programmée dès le démarrage de l'action afin de définir le contenu, le programme et le calendrier ensemble.

A noter, l'architecte en résidence respectera le rythme de l'enseignant et des élèves ainsi que le contexte dans lequel ils évoluent au quotidien.

L'architecte sera en lien permanent avec le CAUE de la Savoie, pilote de cette action. Il sera en relation avec le service politique de la ville de l'agglomération Arlysère, l'équipe d'architecte Patriarche mandatée dans le cadre du renouvellement urbain du quartier ainsi qu'avec les acteurs culturels intervenants sur les quartiers (ex : Service Ville d'Art et d'Histoire, Les Ouvriers de l'image, ...) et également le Conseil Citoyen.

L'architecte en résidence initiera des temps de médiations, de manipulations et de visites avec les élèves toujours en lien avec les quartiers dans lesquels ils évoluent au quotidien.

La réalisation d'un projet artistique et culturel collaboratif avec les élèves sera coordonnée par l'architecte en résidence. Le résultat de ce travail sera présenté en fin d'année scolaire lors d'un événement (ex : Fête de l'école ou exposé en centre-ville, au Dôme et à La Maison du Projet) afin de disséminer et valoriser le travail des élèves au grand public.

OBJECTIFS

La résidence d'architecte a pour objectifs de :

- **Collecter** et transmettre à un public scolaire des connaissances sur les problématiques urbaines, rurales et architecturales relatives au territoire,
- **Permettre** aux élèves de mieux appréhender leur cadre de vie, son patrimoine, ses enjeux, son évolution grâce à l'implication des « résidents »,
- **Développer** un esprit critique et/ou permettre l'appropriation, en donnant des clés de lecture,
- **Contribuer au développement culturel et artistique du territoire.**

PILOTAGE

Le CAUE de la Savoie est le coordinateur de cette résidence d'architecte. Seront associés dans les comités de pilotage : les directeurs ou enseignants des deux écoles, la DRAC, la Ville d'Albertville et politique de la ville d'Arlysère, les services de la Préfecture de la Savoie et la DSDEN.

Des points d'étapes réguliers permettront d'échanger avec l'équipe en résidence à la fois sur la mission d'animation et sur les sujets d'actualités du quartier.

MODALITES DE SELECTION

Seront accueillis en résidence : une équipe pluridisciplinaire de 2 personnes au minimum, dont les profils seront en adéquation avec les premières intentions de projets : architecte, paysagiste, urbaniste, graphiste, ...

Pas de restriction de domaines d'études, en cohérence avec le projet initial proposé par les candidats. Le jury sera composé d'un représentant du service politique de la ville, un représentant des deux établissements scolaires et un représentant du CAUE de la Savoie.

Les membres du jury réaliseront un communiqué, justifiant leur choix final et précisant, pour chaque candidature, leur analyse.

Le jury sera sensible à :

- À l'**intérêt** pour les démarches expérimentales de recherche et de conception sur les problématiques du patrimoine du XX siècle de grands ensembles ainsi que des lieux remarquables.
- **Au caractère** novateur des projets réalisés ;
- À la **capacité** à mener des démarches participatives et pédagogiques ;
- À **intégrer** la démarche au sein du programme scolaire des élèves sensibilisés ;
- À la **connaissance** et l'intérêt particuliers pour des questions actuelles touchant au développement urbain et architectural ;
- À la **pertinence** du projet en adéquation avec la compréhension du contexte d'intervention ;
- À la **capacité** à coordonner la réalisation d'un projet artistique et collaboratif servant de support à la restitution.

MOYENS MIS EN ŒUVRE PENDANT LA RÉSIDENCE

Le comité de pilotage conduit par le CAUE validera les différentes phases de travail liées à la résidence.

Les architectes en résidence réaliseront un état des lieux accompagné d'une prise de connaissance des projets existants ou en cours sur la commune. Des rencontres avec les équipes enseignantes, les services de la ville d'Albertville et politique de la ville d'Arlyère, les partenaires locaux, les associations et les scolaires permettront de bien cerner les enjeux du territoire dès le démarrage de la résidence.

A noter, l'école voisine du Champ de Mars travaille avec une web radio. Des interviews ponctuelles pourront être menées par ces élèves au cours de l'année, notamment lors de temps forts.

Dans la phase finale est attendue une valorisation du travail mené sous la forme d'une restitution grand public à l'appui d'un projet artistique et culturel collaboratif avec les élèves.

BUDGET

Pour mener à bien son travail de résidence, l'architecte mandataire et/ou son binôme bénéficieront pour l'ensemble de la durée :

- Une indemnité de résidence d'un montant de 8200 euros TTC, versée sur facture ou note d'honoraires, correspondant à 20 jours de travail,

- Une indemnité de déplacement, versée sur justificatifs d'un montant maximum de 600 euros TTC,
- Un budget de production d'un montant limité à 1 500 euros TTC alloué uniquement sur justificatifs, avec accord préalable.

CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE

- 20 jours répartis sur l'année scolaire 2019/2020 comprenant :
 - 4 jours relationnels (3 comités de pilotage avec les partenaires + 5 réunions de travail avec le CAUE)
 - + 1 temps de valorisation
 - + 6 journées (ou 12 demi-journées) en animation avec les 2 classes de Louis Pasteur
 - + 6 journées (ou 12 demi-journées) en animation avec les 2 classes du Val des Roses
 - + 3 jours de préparation.
- Un événement de lancement sera organisé dans les écoles pour communiquer sur la résidence d'architecte dans les classes. Cette manifestation peut être couplée à un événement national type « Les Enfants du Patrimoine » le 20 septembre.
- Temps 1 : Lecture du territoire et approche des problématiques locales. Rencontres avec les différents acteurs. Une visite de fin de chantier de la Maison de l'Enfance peut être une entrée en matière.
- Temps 2 : Finalisation des échanges avec les différents interlocuteurs. Proposition d'un projet et évocation des moyens de sa mise en œuvre.
- Temps 3 : activités au cœur du quartier. Évolution et développement du projet en vue de la restitution finale autour d'un événement festif.
- Un temps de dissémination et de diffusion des productions des élèves est à prévoir en fin d'année scolaire pouvant être couplé avec un éventuel événement des écoles.

CANDIDATURES

Joindre un dossier comprenant :

- Une note d'intention présentant sa motivation, son intérêt pour la résidence d'architecte, la complémentarité de l'équipe et de son intérêt.
- Une présentation du projet d'immersion envisagé, la méthodologie et les publics ciblés.
- Le CV du ou des intervenants avec copie des diplômes de l'enseignement supérieur.
- Un dossier de références présentant les projets, réalisations de chaque membre de l'équipe.
- La fiche de candidature complétée.

Envoi des candidatures par mail à :

caue@cauesavoie.org

ET par **courrier postal** à :

CAUE de la Savoie
Bâtiment Evolution
25 Rue Jean Pellerin
CS 42632
73026 CHAMBERY cedex

- Date limite de candidature : **28/08/2019**
- Jury Pré-sélections de 3 candidats : **29/08/2019**
- Entretien : **12/09/2019**
- Lancement sur site : **20/09/2019**

Veillez noter que l'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par courriel à l'issue des résultats du jury.

En cas de changement de planning prévisionnel, le CAUE préviendra l'ensemble des candidats.

CONTACT

Pauline BOSSON
CAUE de la Savoie
04 79 60 75 50



FICHE DE CANDIDATURE
Résidence d'architecte dans les classes des écoles primaires
Val des Roses et Louis Pasteur
Albertville
Année scolaire 2019-2020

PRÉSENTATION DU MANDATAIRE

Prénom :Nom :

Adresse complète :
.....
.....

Email@ :

Téléphone :

Site internet :

Profession :

École / formation :
.....

ACCOMPAGNÉ DE

Prénom :Nom :

Adresse complète :
.....
.....

Email@ :

Téléphone :

Site internet :

Profession :

École / formation :
.....

Je soussigné(e) (prénom et nom du mandataire), m'engage à donner une suite favorable à ma candidature en cas de sélection par le jury.

Fait à, le

Signature